

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3211>

Conseil Administration Inserm du 2 décembre 2021 : budget 2022

- ACTIVITE A L'INSERM -



Date de mise en ligne : mercredi 15 décembre 2021

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Conseil Administration Inserm du 2 décembre 2021 : budget 2022

Vote Budget 2022 au CA Inserm du 2 décembre 2021 : 3 élus CONTRE (1 SNTRS CGT, 2 SGEN CFDT), 2 élus POUR (2 SNPTES) et 1 élu abstention (SNCS FSU).

Déclaration SNTRS-CGT sur le Budget Initial 2022



Déclaration_SNTRS_CGT_Budget_2022_CA_Inserm_2_Dec_2021

Le gouvernement avait annoncé des hausses significatives de budget avec la mise en place de la LPR.

Or le constat que nous faisons avec le budget 2022 est que le compte n'y est pas (augmentation de la subvention d'État de seulement 4%). Comme les années précédentes, la hausse concerne essentiellement les mesures de rattrapage des primes chercheurs avec la mise en place du RIPEC et quelques mesures de revalorisation du RIFSEEP d'une partie des IT.

Ces faibles augmentations de rémunération n'entrent pas dans le calcul des pensions et sont loin de compenser la perte de pouvoir d'achat importante subie depuis des années par les personnels.

Ce budget ne compense pas non plus la hausse des prix subie par les laboratoires pour leur fonctionnement.

Les hausses du budget de l'Institut constatées sont essentiellement liées au fonctionnement de la nouvelle agence ANRS-MIE. Pour autant on n'y trouve pas de moyens pour le recrutement des personnels indispensables à son fonctionnement.

Si l'Inserm s'enorgueillit d'atteindre un budget d'1 milliard d'euros, en partie lié à des brevets déposés grâce au travail de ses agents, aucune retombée de cette manne n'arrivera hélas jusqu'à eux ; mais aussi grâce à des ressources externes qui dépendent de l'obtention de contrats ANR ou autres qui ne concernent pas tous les laboratoires et arrosent souvent là où c'est déjà bien mouillé, avec de plus une part toujours plus importante des contractuels à l'Inserm.

Pour toutes ces raisons, je voterai au nom du SNTRS CGT, contre ce budget qui n'est pas à la hauteur des missions de l'Inserm.

Claudia GALLINA élue SNTRS CGT au CA Inserm

Déclaration SNTRS-CGT sur la note de la cour des comptes



Déclaration_SNTRS_CGT_Cours_des_Comptes_CA_Inserm_2_Dec_2021

La Cour des Comptes a publié une note intitulée « les universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités » qui « fait partie d'un ensemble de travaux destinés à présenter, sur plusieurs grandes politiques publiques, les principaux défis auxquels seront confrontés les décideurs publics au cours des prochaines années et les leviers qui pourraient permettre de les relever ». Dans cette note, la Cour fait le constat que la réforme de l'autonomie des universités est restée au milieu du gué et qu'il est temps de franchir une deuxième étape.

À page 23 de la note, on peut lire ce qu'il reste à mettre en œuvre pour accroître la responsabilité des universités et en particulier il est considéré que les UMR (Unités Mixtes de Recherche) étant des structures illisibles, les universités pourraient « disposer de la délégation de gestion pleine et entière de ces unités ».

« Dans cette optique, il serait souhaitable que les corps des chercheurs rattachés à ces unités soient également intégrés et fusionnent avec ceux des enseignants chercheurs, afin que l'université en devienne l'unique employeur (et soit de la sorte en mesure de lui verser des primes).

Ces agents se trouveraient ainsi dépositaires d'une mission d'enseignement, ce qui tendrait à renforcer l'encadrement des étudiants inscrits dans l'ensemble des filières universitaires [...].

Les organismes deviendraient, quant à eux, des agences de moyens, spécialisées dans les domaines qui les concernent, et leurs implantations régionales disparaîtraient, amenant ainsi d'importantes économies d'échelle sur l'ensemble du territoire. La perspective d'une fusion de ces organismes avec l'ANR pourrait, à terme, être étudiée ».

En quatre phrases, la Cour des Comptes recommande donc la disparition des organismes de recherche et de leur personnel à l'horizon 2030 !

Le COM et la LPR prévoient d'ores et déjà des Chaires de Professeurs Juniors qui dénaturent complètement le processus de recrutement des chercheurs. En effet ces nouveaux recrutements ne seront pas validés au niveau national par les CSS et Jury d'Admission de l'Inserm, mais seront effectués au niveau du périmètre universitaire local. Dans ces conditions, comment assurer une bonne répartition des moyens sur le territoire ?

(Si on regarde ce qui est prévu pour l'an prochain on a 7 chaires en province et 1 seule sur Paris/Ildf : on peut déjà voir apparaître un certain déséquilibre)

On constate donc d'ores et déjà une perte d'indépendance de l'Inserm au profit des universités au niveau de ses recrutements.

Que se passera-t-il alors à la fin du COM présenté aujourd'hui ? En effet, cette déclaration est très inquiétante pour le devenir de l'Inserm dans un avenir proche. 2030 c'est demain !

Le SNTRS-CGT demande donc au représentant du MESRI et au PDG de l'Inserm de se positionner sur cette déclaration de la cour des comptes.

Réponse de Gilles Block (PDG de l'Inserm)

C'est un rapport de pure opportunité. Il n'est pas du tout d'accord avec les propositions de ce rapport. Si l'État a travaillé avec l'Inserm à la mise au point du COM, cela prouve bien sa volonté de maintien de l'Inserm dans ses prérogatives actuelles. La cour des comptes est un peu éloignée des réalités de terrain avec une vision simpliste du paysage.

Réponse de Vincent MOTYKA (Direction Générale de la Recherche et Innovation MESRI)

On a pu constater que ce rapport de la cour des comptes n'a fait l'objet d'aucune réaction en amont. Ce rapport a été produit à la seule initiative de la cour des comptes sans aucune commande du MESRI et de l'État. La cour des comptes et d'ailleurs en générale plus nuancée. « Le MESRI ne fait en aucune manière sienne les déclarations de la cour des comptes. »